

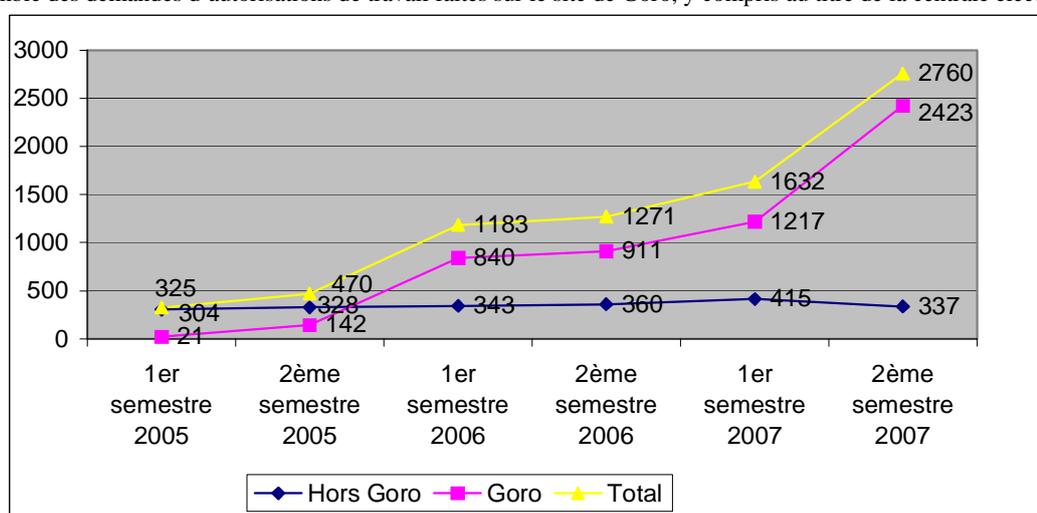
# BILAN 2007

- 1. Travail des salariés étrangers

Nombre de demandes d'autorisation de travail de salariés étrangers

	1er semestre 2005	2eme semestre 2005	1er semestre 2006	2eme semestre 2006	1er semestre 2007	2eme semestre 2007
Hors-Goro (1)	304	328	343	360	415	337
Goro (1)	21	142	840	911	1217	2423

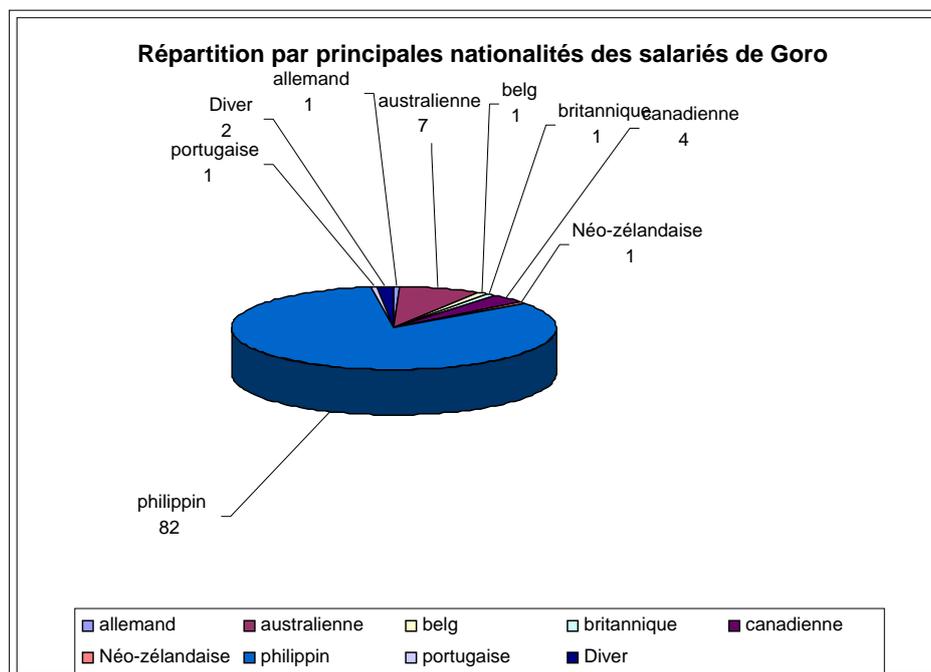
(1) Goro : ensemble des demandes d'autorisations de travail faites sur le site de Goro, y compris au titre de la centrale électrique



Le volume de dossiers de demandes d'autorisation de travail a très fortement progressé au cours de l'année 2007 avec **4392** dossiers enregistrés, contre 2454 en 2006 soit une augmentation de **79** %. Cet accroissement sans précédent est lié à la construction de l'usine de Goro-Nickel.

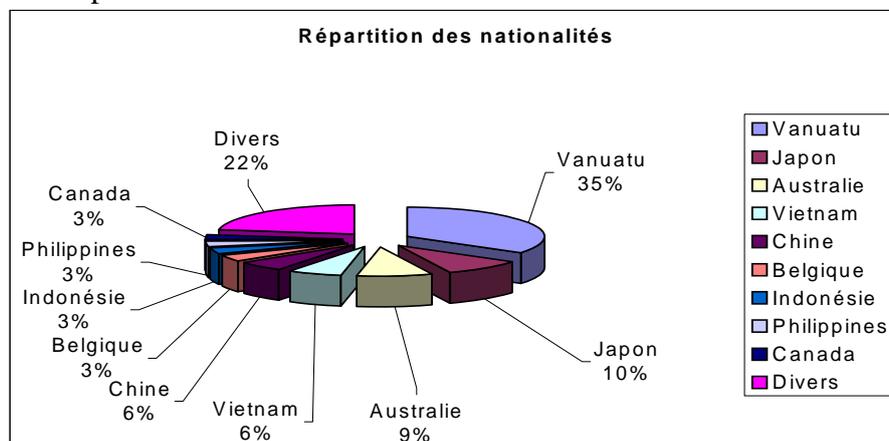
## 1.1 Autorisations de travail délivrées dans le cadre de la construction de Goro-Nickel

Répartition par nationalités des demandes d'autorisation de travail accordées en 2007.



## 1.2 Les autres autorisations de travail

Répartition par nationalités des autorisations de travail accordées en 2007.

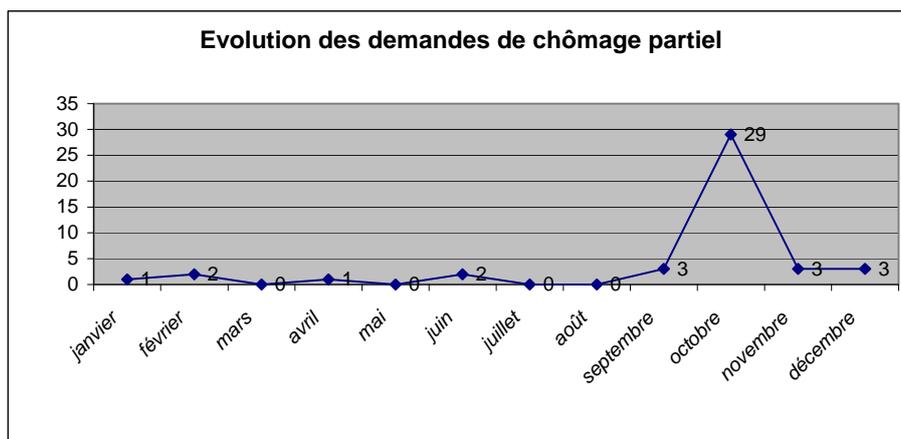


Parmi les 627 autorisations de travail accordées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 19 ont été sollicitées par des apprentis. Deux d'entre eux étaient de nationalité vietnamienne et brésilienne, tandis que les 17 autres étaient de nationalité vanuatuane.

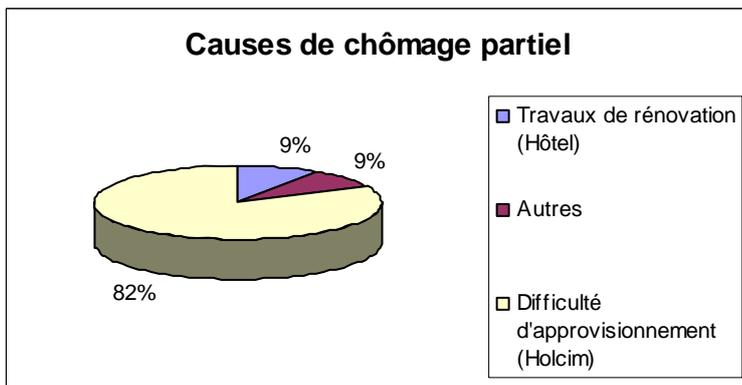
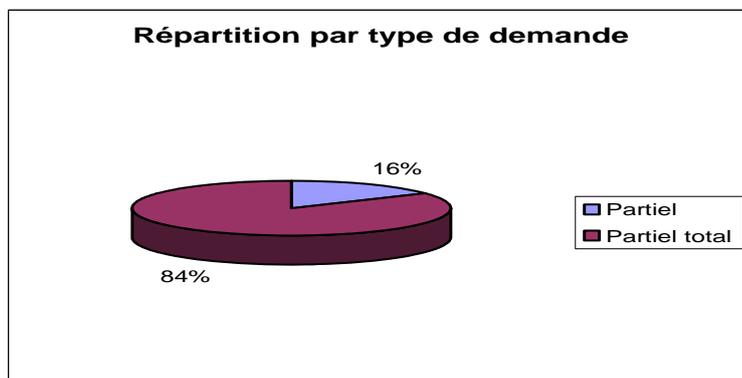
## • 2. Chômage partiel

On enregistre 44 dossiers de demande de chômage partiel en 2007, contre 46 au cours de l'année 2006. Ainsi, malgré une légère diminution de 4 % entre les deux années, le nombre de demande de chômage partiel reste important. Parmi les demandes déposées par les entreprises, 31 ont fait l'objet d'un arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie accordant le bénéfice du chômage partiel, 2 dossiers ont été refusés, 1 dossier a fait l'objet d'un désistement et enfin 10 sont en cours d'instruction.

L'essentiel des dossiers concernent le second semestre 2007 : 6 au premier semestre, contre 38 au second.



### 2.1 Les différents types de demande et leur cause



## 2.2 Répartition par type de demande

Tout comme en 2006, les entreprises qui demandent le bénéfice du chômage partiel ont majoritairement recours au chômage partiel total, 84 % des demandes, au détriment du chômage partiel qui représente 16 % des demandes. Cela s'explique en grande partie, d'une part, par les dossiers déposés par les sociétés hôtelières qui se voient dans l'obligation de fermer totalement leur établissement pendant la période de réalisation des travaux de rénovation qui peut durer plusieurs mois et d'autre part, par le blocage de la société Holcim qui a eu pour conséquence de contraindre de nombreuses entreprises à procéder à une suspension totale de leur activité.

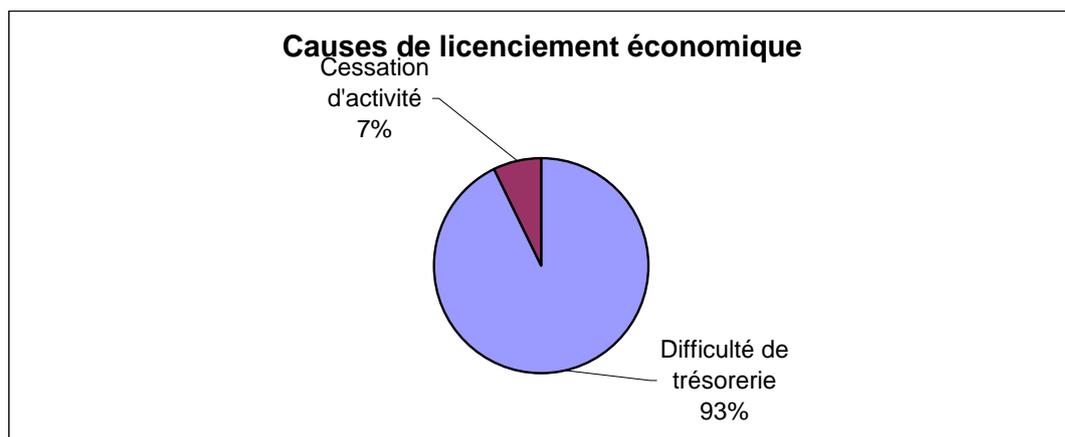
## 2.3 Causes de chômage partiel

Hormis 4 demandes (9 %) déposées pour la réalisation de travaux de rénovation par le secteur des hôtels, bars, cafés, restaurants, ainsi que 4 demandes (9 %) pour des causes diverses, l'essentiel des dossiers de chômage partiel de l'année 2007 est lié au conflit de la société Holcim, soit 82 % des demandes faites. Ce chiffre marque bien l'importance économique que représente cette société dans le secteur économique du BTP et sur un plan plus général, l'impact que peuvent avoir les conflits sociaux sur l'économie calédonienne. En effet, comparativement à 2006, les mouvements sociaux avaient été à l'origine d'environ 65 % des demandes de chômage partiel.

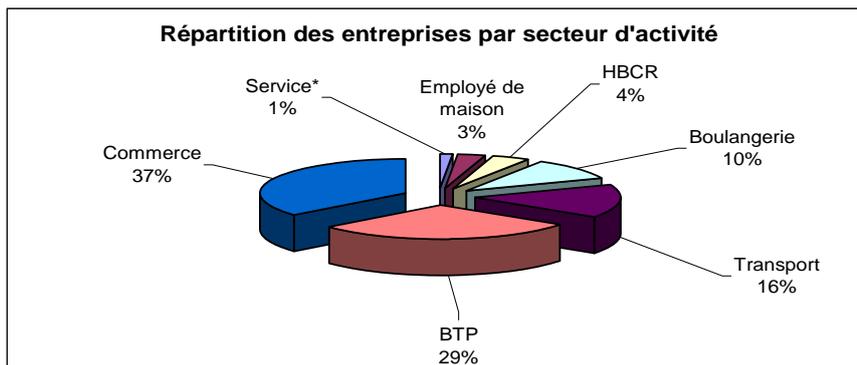
### • 3. Licenciements économiques notifiés à la direction du travail et de l'emploi

28 entreprises ont eu recours à la procédure du licenciement économique au cours de l'année 2007, touchant 69 salariés dans 7 secteurs d'activités.

#### 3.1 Causes de licenciement



### 3.2 Répartition des salariés par secteur d'activité

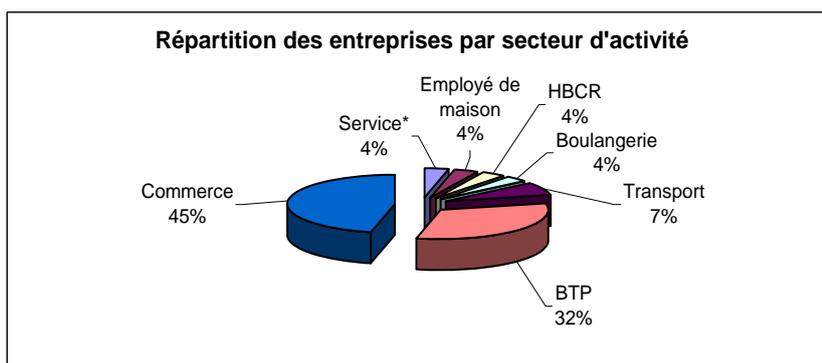


\* Garderie enfant.

En termes de salariés, 2 secteurs ont été plus particulièrement touchés par des mesures de licenciement économique, le secteur du commerce d'une part avec 25 salariés licenciés par 13 entreprises et le secteur du BTP d'autre part avec 20 salariés licenciés par 9 entreprises.

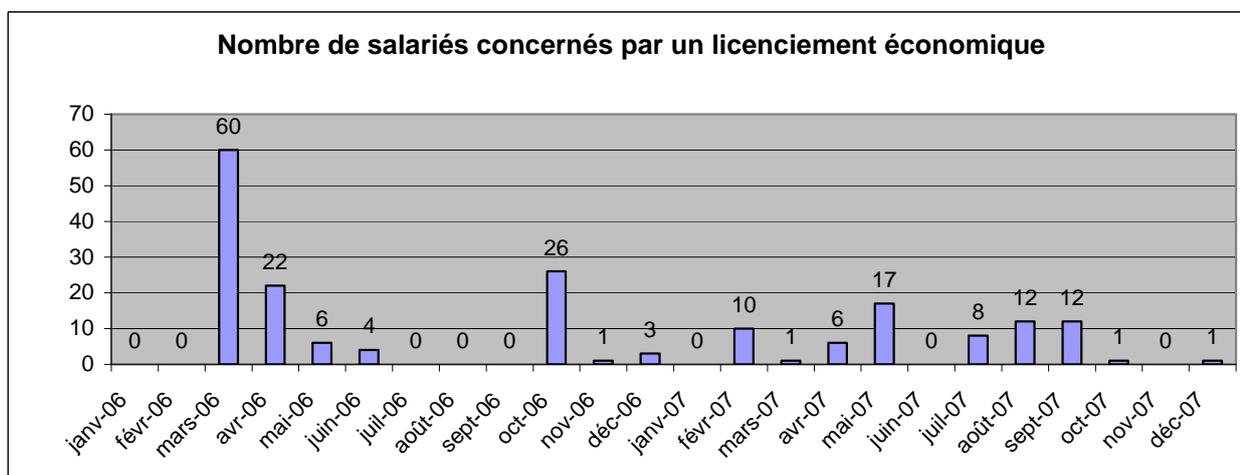
Les secteurs du transport et de la boulangerie ont également été touchés de manière importante avec 11 salariés licenciés dans le secteur du transport par deux sociétés et 7 salariés licenciés dans le secteur de la boulangerie.

### 3.3 Répartition des entreprises par secteur d'activité



\* Garderie enfant.

### 3.4 Evolution du nombre de licenciement économique 2006/2007



Le nombre de licenciement économique est en forte baisse, moins 44 % par rapport à 2006.

Il existe 4 grands pics sur l'ensemble de l'année 2007. Les pics du mois de février, août et septembre, avec respectivement 10, 12 et 12 salariés, correspondent au cumul du licenciement économique de plusieurs petites entreprises. Le pic du mois de mai, qui est le plus important avec 17 licenciements correspond au cumul de ceux procédés par deux sociétés dans le secteur du commerce et du transport. Sur les autres mois la variation des effectifs licenciés a été comprise entre 1 et 8.

#### • 4. Les travailleurs handicapés

433 entreprises étaient assujetties à la déclaration annuelle obligatoire.

L'analyse des déclarations transmises fait apparaître que 132 entreprises, soit 30 % des entreprises soumises à l'obligation de priorité, font travailler 368 personnes handicapées.

#### • 5. L'apprentissage

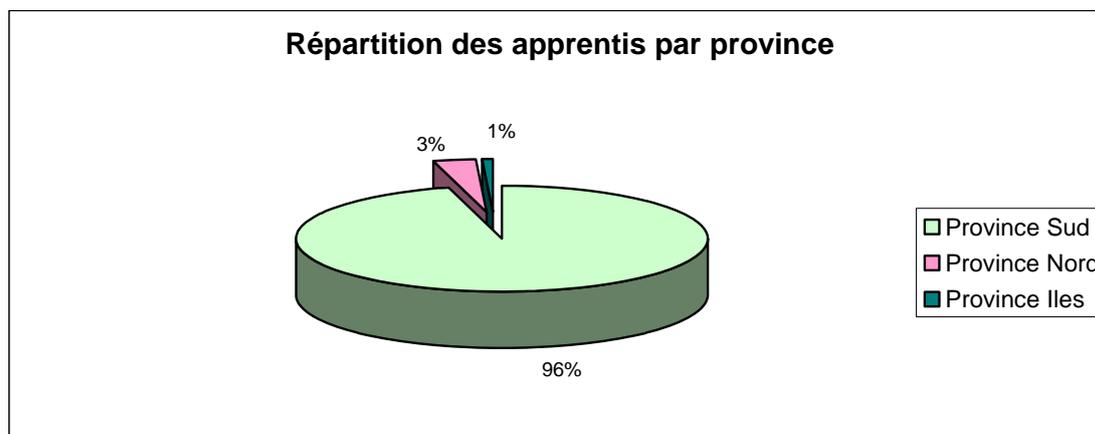
- 353 agréments accordés ;
- 3 refus pour des manquements par l'employeur à la réglementation applicable en matière de droit du travail ;
- 144 agréments complémentaires ou mises à jour (220 en 2006).

Au total pour les trois chambres consulaires, 708 contrats d'apprentissage ont été enregistrés à la direction du travail et de l'emploi (733 en 2006).

Le taux de résiliation des contrats s'élève à 27 % (38 % en 2006).

#### **5.1 Répartition géographique**

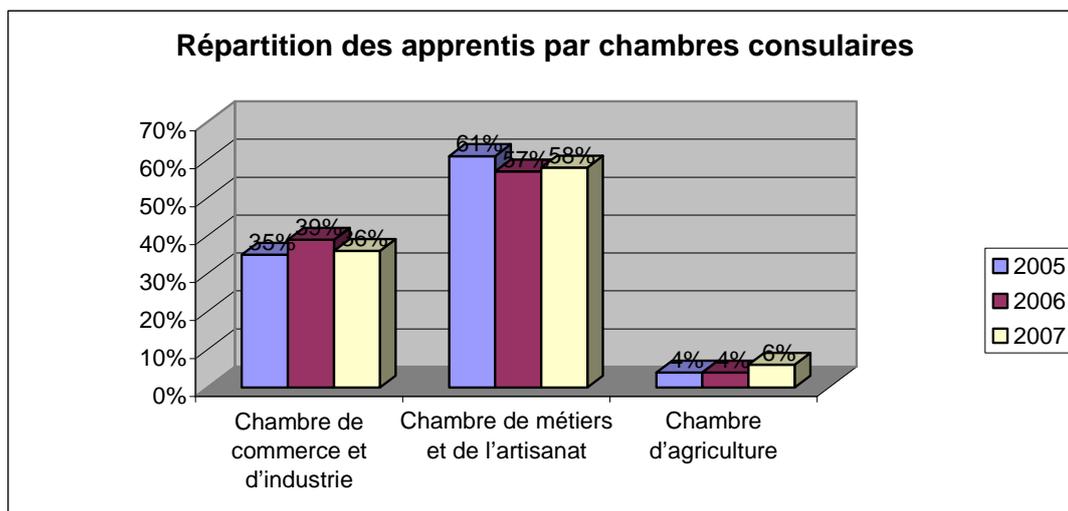
PROVINCES	
Province Sud	679
Province Nord	24
Province des Iles	5



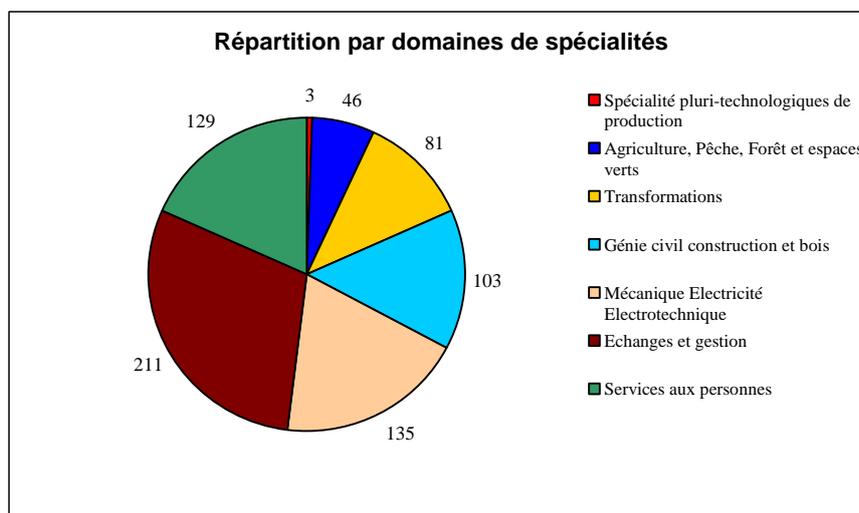
La répartition par province en 2007 est exactement identique à celle de l'année précédente soit une quasi concentration des apprentis sur la province sud.

## 5.2 Répartition par chambre consulaire

	2005	2006	2007
Chambre de commerce et d'industrie	35%	39%	36%
Chambre de métiers et de l'artisanat	61%	57%	58%
Chambre d'agriculture	4%	4%	6%



## 5.3 Répartition par domaines de spécialités



## • 6. Travail temporaire

En 2007, des statistiques sur le travail temporaire ont pu être établies après le traitement de chiffres fournis par 7 agences de travail temporaire. 4 domaines ont été définis. Le nombre de contrats de travail conclus, le nombre de travailleurs intérimaires employés, le nombre de travailleur intérimaire en équivalent temps plein et le nombre d'entreprise utilisatrice.

Sur les 7 agences recensées, l'une d'elle a cessé son activité au mois d'août et 4 nouvelles agences se sont créées.

7 agences de travail temporaire ont employé :

- **20502 intérimaires**
- **22804 contrats** conclus ;
- soit un volume de **8819 temps plein**.
- **5396 entreprises utilisatrices** ont fait appel à des agences de travail temporaire.

